

## RAPPEL RÉGLEMENTATION BOWLING

Depuis le 20/04/2020, le livre III « Caractéristiques Techniques » de la réglementation bowling a été modifié.

Pour ceux qui n'auraient donc pas encore lu le règlement, nous vous rappelons notamment la modification concernant l'équilibrage des boules de bowling.

Comme indiqué à la page 17, un trou d'équilibrage, lorsqu'il est admis, ne peut pas dépasser 1 pouce  $\frac{1}{4}$  de diamètre (31.8mm) à aucun endroit sur toute sa profondeur (chanfrein compris)

Pour les boules de plus de 10 livres (4.53 kg) avec trou d'équilibrage :

Ces boules pourront être utilisées jusqu'au 31 août 2021 sauf pour les compétitions suivantes pour lesquelles **le trou d'équilibrage est interdit** à compter du 01/08/2020 :

Les championnats de France doublettes

Les championnats de France individuels,

Les Championnats de France Jeunes

Le championnat des clubs (divisions N1, N2 et N3)

Les tournois nationaux scratch

Les tournois scratch-handicap

Les tournois internationaux en France et à l'étranger

Les championnats internationaux.

Pour rappel également les championnats honneur, promotion et excellence ne sont pas des championnats de France mais des championnats FEDERAUX.

**NB :** Les compétitions SENIORS+ et Sport d'Entreprise ne font pas partie de la liste de l'article 1.3.14 du livre III de la réglementation. En conséquence les participants.tes peuvent jouer avec une ou des boules possédant un trou d'équilibrage jusqu'au 31/08/2021.

Cordialement,

**Elodie KOUACHI**

FFBSQ – Conseiller Technique Sportif